Tarifs et modalités d'inscription - tarifs en vigueur selon délibération du Conseil municipal

TRANCHES	jardin musical	initiation artistique	cursus	2 cursus	parcours personnalisé	pratique collective seule	formation continuée*	droit d'inscription annuel
1	15,00 €	7,50 €	30,00 €	45,00 €	37,50 €	35,00 €	15,00 €	10,00 €
2	15,00 €	11,25€	45,00 €	67,50 €	56,25 €	35,00 €	22,50 €	10,00 €
3	15,00 €	18,75 €	75,00 €	112,50 €	93,75 €	35,00 €	37,50 €	10,00 €
4	15,00 €	22,50 €	90,00€	135,00 €	112,50 €	35,00 €	45,00 €	10,00 €
5	15,00 €	30,00 €	120,00€	180,00€	150,00 €	35,00 €	60,00€	10,00 €
6	15,00 €	37,50 €	150,00 €	225,00 €	187,50 €	35,00 €	75,00 €	10,00 €
7	15,00 €	41,25 €	165,00 €	247,50 €	206,25 €	35,00 €	82,50 €	10,00 €
8	15,00 €	45,00 €	180,00 €	270,00 €	225,00 €	35,00 €	90,00€	10,00 €
sans QF ou maxi**	16,50 €	49,50 €	198,00€	297,00 €	247,50 €	38,50 €	99,00€	11,00 €

^{*} Théâtre et hip-hop.

- - -

- Les tranches sont calculées en fonction du quotient familial.
- Le droit d'inscription est annuel.
- Des aides peuvent être attribuées par la Caf.

- L'inscription au conservatoire est un engagement. Tout trimestre commencé est dû. Tout arrêt en cours d'année doit être discuté entre les parties concernées et, le cas échéant, notifié par courrier. A défaut les trimestres seront facturés.
- Des locations d'instruments sont proposées.

Les contrats et le paiement se font auprès du secrétariat.

Règlement des factures

Directement sur le portail Famille, avant la date d'échéance, en demandant votre identifiant de connexion au service Régie.

Par prélèvement automatique. Au préalable, remplir l'autorisation de prélèvement, muni d'un RIB, au service Régie en mairie.

En espèces, par chèque ou carte bancaire au service Régie en mairie.

Service Régie en mairie 12 rue Roger-Clavier 91700 Fleury-Mérogis 01 69 46 72 20 Mail: regie@mairie-fleury-merogis.fr

Renseignements et inscriptions au secrétariat du CMA 01 60 16 84 29 / 06 33 54 92 20 Mail: cma@fleury-merogis.fr

Inscriptions acceptées tout au long de l'année.

^{**} En absence du QF ou hors agglomération, le tarif maximum est appliqué.